

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mil Vingt le Dix Juillet à 10 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans le **Grand amphithéâtre de UniLaSalle - Campus Beauvais - 19 rue Pierre Waguet - 60000 BEAUVAIS**

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Alexis LE COUTEULX est désigné à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Madame Caroline CAYEUX – Présidente des délibérations 1 et 3 à 6
Monsieur Gérard HEDIN – Président de la délibération n°2

Présents :

Patrice HAEZEBROUC, Alain ROUSSELLE, Hans DEKKERS, Nathalie KABILE, Martine DELAPLACE, Christophe TABARY, Béatrice LEJEUNE, Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Charlotte COLIGNON, Antoine SALITOT, Catherine THIEBLIN, Victor DEBIL-CAUX, Hatice KILINC SIGINIR, Mamadou LY, Guylaine CAPGRAS, Jacques DORIDAM, Vanessa FOULON, Ali SAHNOUN ; Loïc BARBARAS, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Cédric MARTIN, Laureen HULOT, Monette-Simone VASSEUR, Patricia HIBERTY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Marianne SECK, Leila DAGDAD, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER Philippe ENJOLRAS, Jean-Louis VANDEBURIE, Martine MAILLET, Dominique CORDIER, Valérie MENARD GAULTIER, Jean Marie SIRAUT, BOURLEAU Aymeric, BELLEPERCHE Sophie, Laurent DELAERE, Henry GAUDISSERT, PHILIPPE VAN WALLEGHEM, Hubert VANYSACKER, David CREVET, Jean LEVOIR, DESIREST Philippe, Sylvain FRENOY, Jean-Charles PAILLART, Gregory PALANDRE, Christine PRETTE, Dominique DEVILLERS, Jean-François DUFOUR, Patrick SIGNOIRT, Bruno GRUEL, Marie Claude DEVILLERS, Frédéric GAMBLIN, Christiane HERMAND, Jean-Philippe AMANS, Eric MICLOTTE, Jean-Jacques DEGOUY, Samuel PAYEN, Noël VERCHAEVE, Jean-Pierre SENECHAL, Christophe DE L'HAMAIDE, Didier LEBESGUE, Alexis LE COUTEULX, Michel ROUTIER, Laurent LEFEVRE Hubert PROOT, Catherine CANDILLON, Régis LANGLET, Francis BELLOU, Laurent DELMAS Jean-Marie DURIEZ, Gérard HEDIN, Brigitte LEFEBVRE, Martial DUFLOT, Catherine MARTIN Christian DEMAY, Nathalie Rolland, Marcel DUFOUR, Dominique MORET

Pouvoirs :

Philippe VIBERT représenté par Guylaine CAPGRAS
Halima KHARROUBI représenté par Franck PIA
Mamadou BATHILY représenté Mohrad LAGHRARI
Jérôme LIEVAIN représenté par Caroline CAYEUX
Ludovic CASTANIE représenté par Loïc BARBARAS
Christophe GASPART représenté par Farida THIMMERMAN
Roxane LUNDY représenté par Dominique CLINCKEMAILLIE
Mehdi RAHOUI représentée par Leila DAGDAD
Grégory NARZIS représenté par Thierry AURY

Date de la convocation : le 3 juillet 2020 - Date d'affichage : le 20 juillet 2020

Nombre de présents : 92

Nombre de votants : 101

Installation du conseil communautaire

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

La séance est ouverte sous la présidence de madame Caroline CAYEUX, Présidente sortante.

Par arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2019 la composition du conseil communautaire corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2020 et sur accord des conseils municipaux des communes membres a été arrêtée comme suit :

<i>Nom de la commune</i>	<i>Nombre de délégués</i>	<i>Nom de la commune</i>	<i>Nombre de délégués</i>
Allonne	1	Le Fay Saint Quentin	1
Auchy la Montagne	1	Le Mont-Saint-Adrien	1
Auneuil	2	Le Saulchoy	1
Auteuil	1	Litz	1
Aux Marais	1	Luchy	1
Bailleul sur Thérain	1	Maisoncelle Saint Pierre	1
Beauvais	44	Maulers	1
Berneuil en Bray	1	Milly-sur-Thérain	1
Bonlier	1	Muidorge	1
Bresles	3	Nivillers	1
Crèvecœur Le Grand	2	Pierrefitte en Beauvaisis	1
Fontaine-Saint-Lucien	1	Rainvillers	1
Fouquénies	1	Rémérangles	1
Fouquerolles	1	Rochy-Condé	1
Francastel	1	Rotangy	1
Frocourt	1	Saint-Germain-la-Poterie	1
Goincourt	1	Saint-Léger-en-Bray	1
Guignecourt	1	Saint-Martin-le-Nœud	1
Haudivillers	1	Saint-Paul	1
Herchies	1	Savignies	1
Hermes	2	Therdonne	1
Juvignies	1	Tillé	1
La Neuville en Hez	1	Troissereux	1
La Rue Saint Pierre	1	Velennes	1
La Chaussée du Bois d'Ecu	1	Verderel-lès-Sauqueuse	1
Lafraye	1	Warluis	1
Laversines	1		
Total : 101			

A l'issus des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les m désignés conseillers communautaires :

<i>Nom de la commune</i>	<i>Noms des conseillers communautaires</i>	<i>Conseillers communautaires suppléants le cas échéant</i>
Allonne	Patrice HAEZEBROUCK	Laetitia LOUVET
Auchy la Montagne	Monsieur Alain ROUSSELLE	Francis Joly
Auneuil	Hans DEKKERS Nathalie KABILE	
Auteuil	Martine DELAPLACE	Francis LAQUITTANT
Aux Marais	Christophe TABARY	Dominique THOPART
Bailleul sur Thérain	Béatrice LEJEUNE	Stéphane JAMBOIS
Beauvais	Caroline CAYEUX Franck PIA Sandra PLOMION Lionel CHISS Isabelle SOULA Yannick MATURA Anne-Françoise LEBRETON Mohrad LAGHRARI Corinne FOURCIN Charles LOCQUET Jacqueline MENOUBE Philippe VIBERT Charlotte COLIGNON Antoine SALITOT Catherine THIEBLIN Victor DEBIL-CAUX Hatice KILINC SIGINIR Mamadou LY Guylaine CAPGRAS Jacques DORIDAM Vanessa FOULON Ali Sahnoun Halima Kharroubi Loïc BARBARAS Farida TIMMERMAN Mamadou BATHILY Peggy CALLENS Cédric MARTIN Jérôme LIEVAIN Laureen HULOT Ludovic CASTANIE Monette-Simone VASSEUR Christophe GASPART Patricia HIBERTY Roxane LUNDY Thierry AURY	

	<i>Dominique CLINCKEMAILLIE Mehdi RAHOU Marianne SECK Grégory NARZIS Leila DAGDAD Claire MARAIS-BEUIL David MAGNIER Philippe ENJOLRAS</i>	
Berneuil en Bray	Jean-Louis VANDEBURIE	Marie-Christine FORTUNA
Bonlier	Martine MAILLET	Virginie GRALL
Bresles	CORDIER Dominique MENARD GAULTIER Valérie SIRAUT Jean-Marie	
Crèvecœur Le Grand	BOURLEAU Aymeric BELLEPERCHE Sophie	
Fontaine-Saint-Lucien	Laurent DELAERE	Myriam DEBRAINE
Fouquénies	Henry GAUDISSERT	Catherine HERAULT
Fouquerolles	Philippe VAN WALLEGHEM	Dominique CARPIER
Francastel	Hubert VANYSACKER	Denis PORQUIER
Frocourt	David CREVET	Angèle BIZET
Goincourt	Jean LEVOIR	Amina CHAOUALI
Guignecourt	DESIREST Philippe	Chantal TRANCHANT
Haudivillers	Sylvain FRENOY	Jean-Pierre MARCHADOUR
Herchies	Jean-Charles PAILLART	Gilles MARY
Hermes	Grégory PALANDRE Christine PRETRE	
Juvignies	Dominique DEVILLERS	Michel DEVELLENES
La Neuville en Hez	Jean-François DUFOUR	Gérard DUCOLLET
La Rue Saint Pierre	Patrick SIGNOIRT	Christiane RENAUX
La Chaussée du Bois d'Ecu	Bruno GRUEL	Serge ANTY

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

510

ID : 060-200067999-20200710-2020_347-DE

Lafraye	Marie Claude DEVILLERS	Yves PAUL
Laversines	Frédéric GAMBLIN	Maire Manuelle JACQUES
Le Fay Saint Quentin	Christiane HERMAND	Thierry VANBESELAERE
Le Mont-Saint-Adrien	AMANS Jean-Philippe	Lylian BELLAMY
Le Saulchoy	Eric MICLOTTE	Jean- Louis LUCAS
Litz	Jean-Jacques DEGOUY	Tristan LESCUYER
Luchy	Samuel PAYEN	Bruno POUCHAIN
Maisoncelle-Saint-Pierre	Noël VERCHAEVE	Frédéricka CHABLOZ
Maulers	Jean-Pierre SENECHAL	Cyr SAULNIER
Milly-sur-Thérain	Christophe DE L'HAMAIDE	Joëlle SANS
Muidorge	Didier LEBESGUE	Dominique DUPILLE
Nivillers	Alexis LE COUTEULX	Sébastien LE GOUIC
Pierrefitte en Beauvaisis	Michel ROUTIER	Frédéric CARDOT
Rainvillers	LEFEVRE Laurent	Benjamin DURAND
Rémérangles	Hubert PROOT	Henry ANDERSEN
Rochy-Condé	Catherine CANDILLON	Robert TRUPTIL
Rotangy	Régis LANGLET	Jérôme DESCROIX
Saint-Germain-la-Poterie	Francis BELLOU	Anita ANTY
Saint-Léger-en-Bray	Laurent DELMAS	Jean-Pierre DROBECQ
Saint-Martin-le-Nœud	Jean-Marie DURIEZ	Christelle CARVALLO
Saint-Paul	Gérard HEDIN	Françoise DEVESNE
Savignies	Brigitte LEFEBVRE	Michel BOQUET
Therdonne	Martial DUFLOT	Virginie DUBOS
Tillé	Catherine MARTIN	Daniel VANDENABEELE
Troissereux	Christian Demay	Mégane HACQUE

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 060-200067999-20200710-2020_347-DE

Velennes	<i>Nathalie ROLLAND</i>	<i>LONC</i>
Verderel-lès-Sauqueuse	Marcel DUFOUR	<i>Alain DUBOSC</i>
Warluis	<i>Dominique MORET</i>	<i>Stéphane CAUCHOIS</i>

Madame Caroline CAYEUX déclare le conseil communautaire installé dans ses fonctions.

La présidence est ensuite cédée au doyen de l'assemblée, monsieur Gérard HEDIN, maire de la commune de Saint -Paul, pour l'élection du Président.



Pour Extrait conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Délibération n°2020-348
(rapport réf 2020-348)

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le S E O
ID : 060-200067999-20200710-2020_348-DE

Élection du président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Monsieur Gérard HEDIN, Doyen de l'assemblée

1) La Présidence est cédée au doyen d'âge de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales.

2) Le conseil désigne le secrétaire de séance.

Monsieur Alexis LE COUTEULX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

3) Appel nominal et vérification du quorum (51).

4) Rappel des textes applicables à l'élection du président.

Les articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales prévoient que l'élection du président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) répond aux mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux.

Aussi l'élection du président a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après de 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

5) vote électronique :

La solution de vote interactif de la société Navarin - Hyper Master est mise en œuvre pour l'élection du président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

6) Appel à candidature.

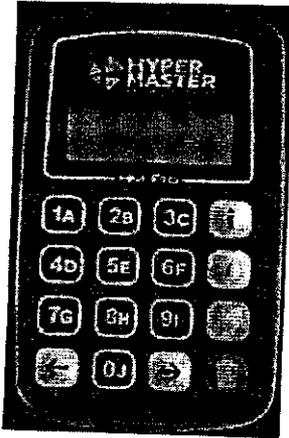
Caroline CAYEUX

7) Déroulement du vote au scrutin secret.

Des boîtiers de vote individuels sont distribués à chaque membre du conseil communautaire.
Le vote se réalise en un seul appui sur le bouton correspondant à l'option choisie par le votant parmi les choix affichés sur l'écran de l'amphithéâtre.

Chaque conseiller appuiera sur la touche correspondant au candidat déclaré.

Pendant le temps de vote, un bouton corbeille permet au participant d'effacer et de corriger son vote.



8) Dépouillement :

Le logiciel de gestion associé au dispositif de vote électronique gère en direct les résultats obtenus qui sont affichés sur l'écran de l'amphithéâtre immédiatement après la clôture de chaque vote.

Résultats :

- nombre de votants : 101
- nombre de bulletins blancs : 10
- nombre de bulletins nuls : 2
- suffrage exprimé : 89
- majorité absolue : 45

Caroline CAYEUX : 89 voix

Le président déclare élu le candidat qui a obtenu la majorité absolue.

Madame Caroline CAYEUX ayant obtenu la majorité absolue est élue Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis



Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Délibération n°2020-349
(rapport réf 2020-349)

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 060-200067999-20200710-2020_349-DE

Fixation du nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le bureau de la communauté d'agglomération du Beauvaisis est composé du Président d'un ou plusieurs vice-présidents dont le nombre est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global de celui-ci, et d'un ou plusieurs autres membres.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer à 14 le nombre de vice-présidents et à 17 le nombre de membres de bureau.

Ainsi le bureau sera composé de 32 élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, avec 1 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus



Pour Extrait en forme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Délibération n°2020-350
(rapport réf 2020-350)

Envoyé en préfecture le 17/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le 
ID : 060-200067999-20200710-2020_350-DE

Élection des vice-présidents et des membres du bureau de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-1 et 2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3, il convient de procéder à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau.

Cette élection a lieu au scrutin uninominal et à la majorité absolue.

Pour chaque vice-président et chaque membre, si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3ème tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération du conseil communautaire fixant le nombre de vice-présidents et le nombre de membres du bureau.

1) vote électronique :

La solution de vote interactif de la société Navarin - Hyper Master est mise en œuvre pour l'élection de chaque vice-président et chaque membre du bureau communautaire.

2) Appel à candidature

Pour chaque poste de vice-président, et chaque siège du bureau, la présidente fait un appel à candidatures.

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

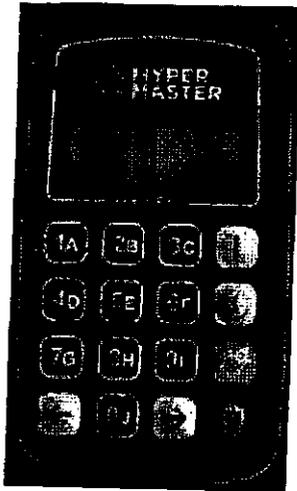
SLO

ID : 060-200067999-20200710-2020_350-DE

3) Déroulement du vote

Des boitiers de vote individuels sont distribués à chaque membre du conseil communautaire.
Le vote se réalise en un seul appui sur le bouton correspondant à l'option choisie par le votant parmi les choix affichés sur l'écran de l'amphithéâtre.

Chaque conseiller appuiera sur la touche correspondant au candidat déclaré.
Pendant le temps de vote, un bouton corbeille permet au participant d'effacer et de corriger son vote.



4) Dépouillement :

Le logiciel de gestion associé au dispositif de vote électronique gère en direct les résultats obtenus qui sont affichés sur l'écran de l'amphithéâtre immédiatement après la clôture de chaque vote.

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Gérard HEDIN

RÉSULTATS :

Votants : 99 - Blancs ou Nuls : 10 - Exprimés : 89 - Majorité absolue 45

Monsieur Gérard HEDIN est proclamé premier vice-président avec 89 voix

ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Béatrice LEJEUNE

RÉSULTATS :

Votants 101 - Blancs ou Nuls 12 - Exprimés : 89 - Majorité absolue 45

Madame Béatrice LEJEUNE est proclamée deuxième vice-président avec 89 Voix

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Jacques DORIDAM

RÉSULTATS :

Votants :101 - Blancs ou Nuls :15 - Exprimés : 86 - Majorité absolue 44

Monsieur Jacques DORIDAM est proclamé troisième vice-président avec 86 voix

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Brigitte LEFEBVRE

RÉSULTATS:

Votants :100 - Blancs ou Nuls :9 - Exprimés : 91 - Majorité absolue 46

Madame Brigitte LEFEBVRE est proclamée quatrième vice-président avec 91 voix

ÉLECTION DU CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Dominique CORDIER

RÉSULTATS:

Votants :101 - Blancs ou Nuls : 26 - Exprimés : 75 - Majorité absolue 38

Monsieur Dominique CORDIER est proclamé cinquième vice-président avec 75 voix

ÉLECTION DU SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Jean-François DUFOUR

RÉSULTATS:

Votants :101 - Blancs ou Nuls :8 - Exprimés : 93 - Majorité absolue 47

Monsieur Jean-François DUFOUR est proclamé sixième vice-président avec 93 Voix

ÉLECTION DU SEPTIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Victor DEBIL-CAUX

RÉSULTATS:

Votants :100 - Blancs ou Nuls : 22 - Exprimés : 78 - Majorité absolue 40

Monsieur Victor DEBIL-CAUX est proclamé septième vice-président avec 78 voix

ÉLECTION DU HUITIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

HANS DEKKERS

RÉSULTATS:

Votants :100 - Blancs ou Nuls : 17 - Exprimés : 83 - Majorité absolue 42

Monsieur Victor HANS DEKKERS est proclamé huitième vice-président avec 83 voix

ÉLECTION DU NEUVIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Loïc BARBARAS

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 27 - Exprimés : 74 - Majorité absolue 38

Monsieur Loïc BARBARAS est proclamé neuvième vice-président avec 74 voix

ÉLECTION DU DIXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Aymeric BOURLEAU

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 16 - Exprimés : 85 - Majorité absolue 43

Monsieur Aymeric BOURLEAU est proclamé dixième vice-président avec 85 voix

ÉLECTION DU ONZIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Antoine SALITOT

David CREVET

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 9 - Exprimés : 92 - Majorité absolue 47

Antoine SALITOT : 56

David CREVET : 36

Monsieur Antoine SALITOT est proclamé onzième vice-président avec 56 voix

ÉLECTION DU DOUZIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Christophe TABARY

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 9 - Exprimés : 92 - Majorité absolue 47

Monsieur Christophe TABARY est proclamé douzième vice-président avec 92 voix

ÉLECTION DU TREIZIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Charlotte COLIGNON

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 13 - Exprimés : 88 - Majorité absolue 45

Madame Charlotte COLIGNON est proclamée treizième vice-président avec 88 voix

ÉLECTION DU QUATORZIÈME VICE-PRÉSIDENT

Candidature proposée :

Ali SAHNOUN

RÉSULTATS:

Votants : 99 - Blancs ou Nuls : 27 Exprimés : 72 - Majorité absolue 37

Monsieur Ali SAHNOUN est proclamé quatorzième vice-président avec 72 voix

ÉLECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Dominique DEVILLERS

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 7 Exprimés : 94 Majorité absolue 48
Monsieur Dominique DEVILLERS est proclamé premier membre du bureau avec 94 voix

ÉLECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Franck PIA

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 17 - Exprimés : 84 - Majorité absolue 43
Monsieur Franck PIA est proclamé deuxième membre du bureau avec 84 voix

ÉLECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Philippe VAN WALLEGHEM

RÉSULTATS:

Votants : 97 - Blancs ou Nuls : 10 - Exprimés : 87 - Majorité absolue 44
Monsieur Philippe VAN WALLEGHEM est proclamé troisième membre du bureau avec 87 voix

ÉLECTION DU QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Lionel CHISS

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 25 - Exprimés : 76 - Majorité absolue 39
Monsieur Lionel CHISS est proclamé quatrième membre du bureau avec 76 voix

ÉLECTION DU CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Hubert VANYSACKER

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 13 - Exprimés : 88 - Majorité absolue 45
Monsieur Hubert VANYSACKER est proclamé cinquième membre du bureau avec 88 voix

ÉLECTION DU SIXIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Christophe DE L'HAMAIDE

RÉSULTATS:

Votants : 100 - Blancs ou Nuls : 13 - Exprimés : 87 - Majorité absolue 44
Monsieur Christophe DE L'HAMAIDE est proclamé sixième membre du bureau avec 87 voix

ÉLECTION DU SEPTIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :

Laurent DELAERE

RÉSULTATS:

Votants :99 - Blancs ou Nuls :8 - Exprimés : 91 - Majorité absolue 46

Monsieur Laurent DELAERE est proclamé septième membre du bureau avec 91 voix

ÉLECTION DU HUITIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :

Sandra PLOMION

RÉSULTATS:

Votants :80 - Blancs ou Nuls 21 - Exprimés : 80 - Majorité absolue 41

Madame Sandra PLOMION est proclamée huitième membre du bureau avec 80 voix

ÉLECTION DU NEUVIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :

Grégory PALANDRE

RÉSULTATS:

Votants : 99 - Blancs ou Nuls :15 - Exprimés : 84 Majorité absolue 43

Monsieur Grégory PALANDRE est proclamé neuvième membre du bureau avec 84 voix

ÉLECTION DU DIXIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :

Martial DUFLOT

RÉSULTATS:

Votants :100 - Blancs ou Nuls : 15 - Exprimés : 85 - Majorité absolue 43

Monsieur Martial DUFLOT est proclamé dixième membre du bureau avec 85 voix

ÉLECTION DU ONZIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :

Patrice HAEZEBROUCK

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls :18 - Exprimés : 83 - Majorité absolue 42

Monsieur Patrice HAEZEBROUCK est proclamé onzième membre du bureau avec 83 voix

ÉLECTION DU DOUZIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :

Laurent DELMAS

RÉSULTATS:

Votants :101 - Blancs ou Nuls : 22 - Exprimés : 79 - Majorité absolue 40

Monsieur Laurent DELMAS est proclamé douzième membre du bureau avec 79 voix

ÉLECTION DU TREIZIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Catherine THIEBLIN

RÉSULTATS:

Votants : 98 - Blancs ou Nuls : 19 - Exprimés : 79 - Majorité absolue 40
Madame Catherine THIEBLIN est proclamée treizième membre du bureau avec 79 voix

ÉLECTION DU QUATORZIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Mohrad LAGHRARI

RÉSULTATS:

Votants : 99 - Blancs ou Nuls : 37 - Exprimés : 62 Majorité absolue 32
Monsieur Mohrad LAGHRARI est proclamé quatorzième membre du bureau avec 62 voix

ÉLECTION DU QUINZIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Jean-Louis VANDEBURIE

RÉSULTATS:

Votants : 100 - Blancs ou Nuls : 18 - Exprimés : 82 - Majorité absolue 42
Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE est proclamé quinzième membre du bureau avec 82 voix

ÉLECTION DU SEIZIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Jean-Charles PAILLART

RÉSULTATS:

Votants : 99 - Blancs ou Nuls : 12 - Exprimés : 87 Majorité absolue 44
Monsieur Jean-Charles PAILLART est proclamé seizième membre du bureau avec 87 voix

ÉLECTION DU DIX-SEPTIEME MEMBRE DU BUREAU

Candidature proposée :
Cédric MARTIN

RÉSULTATS:

Votants : 101 - Blancs ou Nuls : 20 - Exprimés : 81 - Majorité absolue 41
Monsieur Cédric MARTIN est proclamé dix-septième membre du bureau avec 81 voix



Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Lecture de la charte de l'élu local par le Président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

L'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Communautaire a pris acte de la charte de l'élu local.



Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Délégations du conseil communautaire données au Président et au bureau communautaire

Madame Caroline CAYEUX, Présidente

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L. 5211-10 et L. 2122-22) permettent au conseil communautaire de déléguer au Président et au bureau communautaire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration de la communauté d'agglomération du Beauvaisis il est proposé de confier à madame la Présidente et en cas d'empêchement de la Présidente au vice-président délégué, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
- 2) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux dont le montant est inférieur à 2,5 millions d'euros hors taxe ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 6) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- 10) Intenter au nom de la communauté d'agglomération du Beauvaisis la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans les actions intentées consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 10.000 € ;
- 11) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 12) Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté d'agglomération du Beauvaisis préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 13) Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 14) Exercer au nom de la communauté d'agglomération du Beauvaisis le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 15) Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- 16) Autoriser, au nom de la communauté d'agglomération du Beauvaisis le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 17) °Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement ;
- 18) Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires ;
- 19) Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- 20) Procéder au renouvellement des chantiers d'insertion ;
- 21) Signer toute convention de partenariat sans flux financier ;
- 22) Autoriser l'achat de lots et gratification dans la limite des crédits inscrits au budget de chaque service, et autoriser la remise de ces lots et gratifications ;
- 23) Autoriser la signature de conventions de gardiennage des déchetteries et points verts ;
- 24) Autoriser la signature de conventions de rejet et de déversement (assainissement) ;
- 25) Autoriser la signature de conventions de gestion des stations d'épuration.

Il est également proposé de confier au bureau communautaire les délégations suivantes :

1/ Personnel communautaire :

- Adoption du tableau des emplois ;
- Adoption des règlements relatifs aux logement des agents, aux indemnisations des astreintes, aux frais de déplacement.

2/ Développement institutionnel / administration/ finances :

- Attributions de subvention aux associations (toute compétence) ;
- Signature des conventions de partenariat dont l'incidence financière est inférieure à 23.000€ (toute compétence) ;
- Signature des délégations de maîtrise d'ouvrage ;
- Adhésion aux associations ou réseaux professionnels ;
- Attribution de fonds de concours ;
- Acceptation des demandes de remises gracieuses et mise en débet.

3/ Aménagement :

- Adoption de programmes de travaux d'entretien ;
- Attribution des fonds de développement communautaire ;
- Autorisation de cessions foncières ;
- Signature des conventions d'étude avec les syndicats d'aménagement (SAO) ;
- Mise en place de programmes partenariaux et financiers avec Oise la Vallée ;
- Signature des conventions de déploiement du haut débit et des conventions de programmation haut débit.

4/ Mobilité

- Mise en réforme des autobus ;
- Mise en place des transports des élèves.

5/ Développement économique

- Reconstitution Dispositif Proch' Emploi ;
- Attribution des aides financières dont le FISAC, et les aides relatives à l'innovation agricole ;
- Mise en place de chantiers d'insertion ;
- Signature des conventions de financement pour la création d'entreprises ;
- Définition des principes d'hébergement au sein de l'hôtel et pépinière d'entreprises ;

6/ Enseignement supérieurs

- Attribution de bourses et aides (ex : PEPITE).

7/ Equipements culturels

- Demande d'agrément des équipements.

8/ Habitat

- Attribution aides et subvention (ANAH, PIG, amélioration de l'habitat).

9/ Commande publique

- Mise en place des groupements de commande (signature des conventions de création, adhésions et avenant).

10/ Environnement

- Attribution des fonds de concours voirie ;
- Animation des sites Natura 2000 ;
- Signature des conventions d'utilisation des déchetteries ;
- Attribution des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
- Signature des conventions avec l'agence de l'eau ;
- Demande de remboursement de travaux.

Cette délégation pourra être réajustée lors de prochaines séances du conseil communautaire.
Il sera rendu compte à chaque séance du conseil communautaire des décisions prises par le Président et par le bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 7 abstentions, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



Pour Extrait conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX